

# Role de la CNDP et continuum de la participation

**Audrey Richard-Ferroudji**

Garante et déléguée régionale CNDP

Présentation lors de l'AG de l'ACEMIP

le 27/03/26



## La CNDP : garantir un droit individuel et constitutionnel

Article 7 de la Charte de l'Environnement  
(constitutionnalisée en 2005) :

“Toute personne a le droit dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.”

# Missions de la CNDP

<b>CATÉGORIES DE PROJETS</b> (ART. R.121-2)	Saisine obligatoire de la CNDP pour débat public ou concertation préalable (L.121-8-1 du CE) <i>Les montants financiers sont HT</i>	Publication obligatoire des caractéristiques du projet Sollicitation obligatoire de la CNDP (saisine ou demande de désignation de garant-e) Saisine possible de la CNDP par des tiers pour débat public ou concertation préalable <i>Les montants financiers sont HT</i>
--	--	--

<b>CRÉATION OU ÉLARGISSEMENT D'AUTOROUTES ET ASSIMILÉES</b>	<b>Supérieur à 455 M€ ou à 40 km</b>	<b>Entre 230 et 455 M€ ou entre 20 et 40 km</b>
<b>PASSAGE D'UNE ROUTE EXISTANTE À 2x2 VOIES</b>	<b>Supérieur à 100 M€ ou à 10 km</b>	<b>Entre 50 et 100 M€ ou entre 5 et 10 km</b>
<b>CRÉATION DE LIGNES FERROVIAIRES</b>	<b>Supérieur à 100 M€ ou à 10 km</b>	<b>Entre 50 et 100 M€ ou entre 5 et 10 km</b>
<b>CRÉATION OU ÉLARGISSEMENT DE VOIES NAVIGABLES</b>	<b>Supérieur à 100 M€ ou à 10 km</b>	<b>Entre 50 et 100 M€ ou entre 5 et 10 km</b>
<b>CRÉATION OU EXTENSION DE PISTES D'AÉROPORTS (CATÉGORIE A)</b>	<b>Supérieur à 100 M€ ou à 10 km</b>	<b>Entre 50 et 100 M€ ou entre 5 et 10 km</b>
<b>CRÉATION OU EXTENSION DE PORTS</b>	<b>Supérieur à 100 M€ ou surface supérieure à 200 ha</b>	<b>Entre 50 et 100 M€ ou surface entre 100 et 200 ha</b>

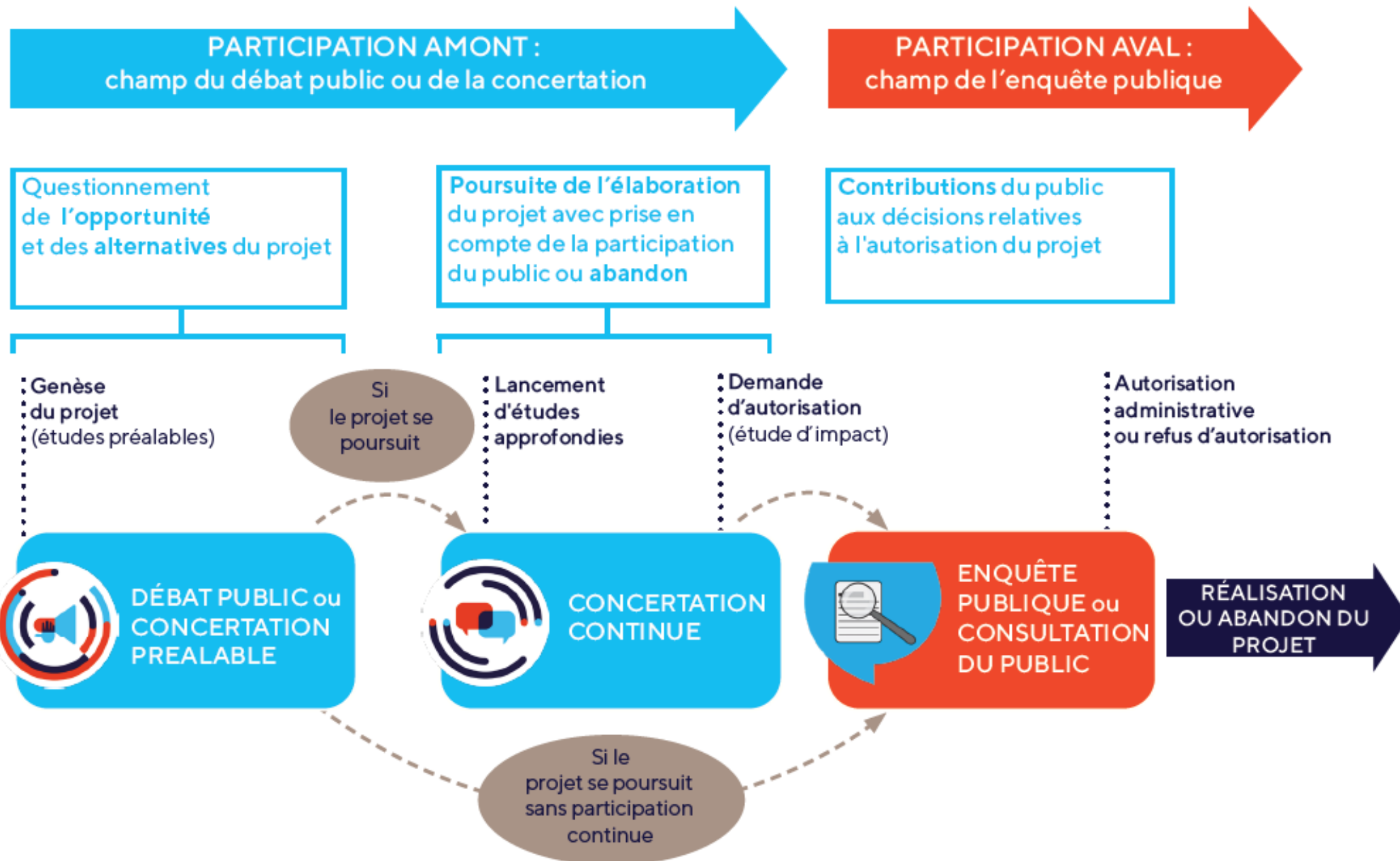
Saisine Obligatoire

Saisine Facultative mais publicité obligatoire et droit d'initiative

Missions de conseil ou d'expertise

PPVE  
JO et centres pénitentiaires

# Vie d'un projet : Un continuum de la participation



# Le droit d'initiative

Exercé par des tiers pour que la CNDP soit saisie si le préfet ou la préfète accède à cette demande avec différentes conditions selon type de projet/plan.



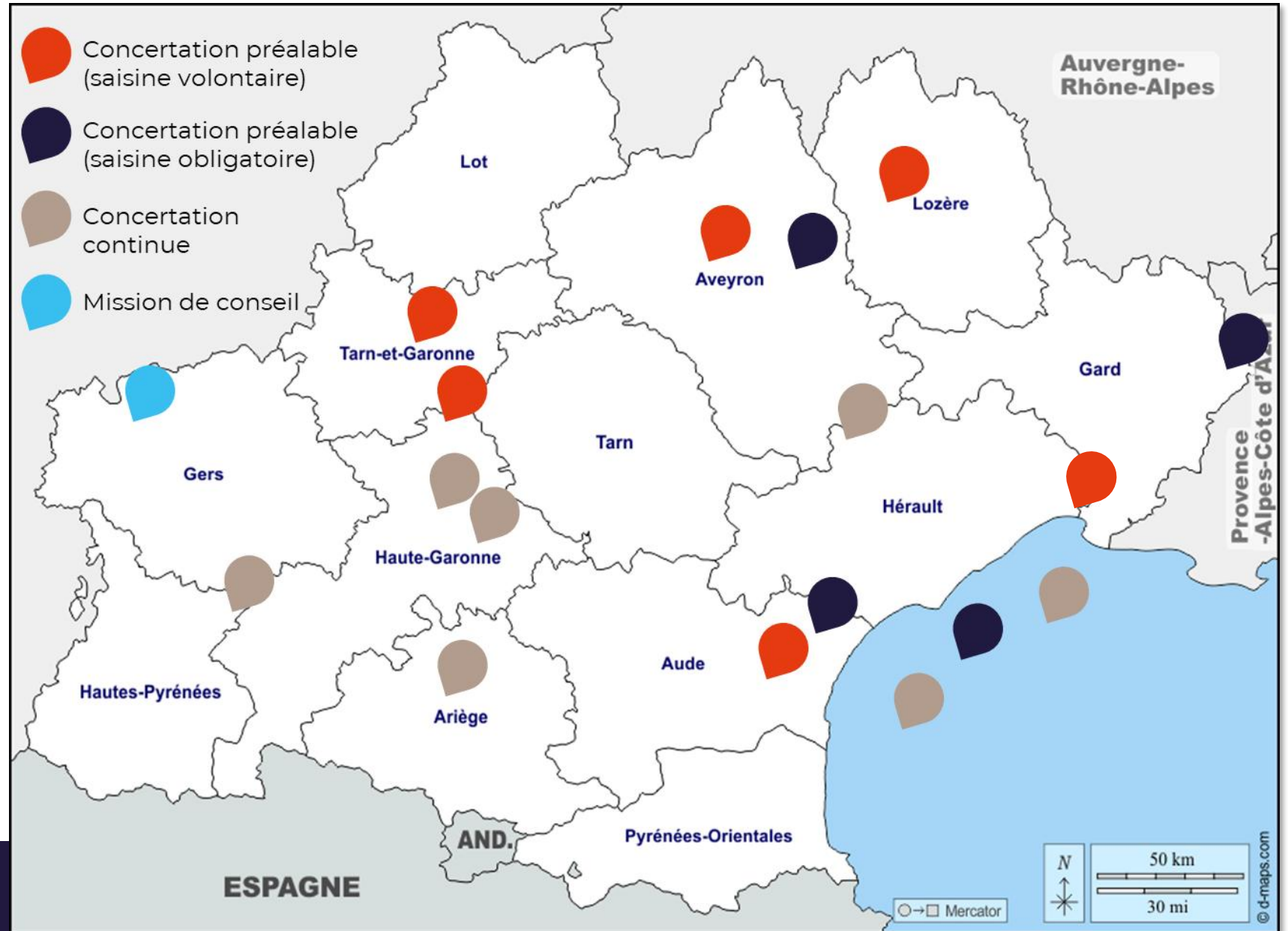
**Qui peut l'exercer ?** Des citoyen.ne.s, des associations agréées pour la protection de l'environnement de l'environnement ou des collectivités territoriales.

**Pour quels projets /plans et programmes ?** Pour les plans et programmes soumis à évaluation environnementale et des projets soumis à évaluation environnementale de plus de 5 M€ d'euros de financement public (i.e. obligation de déclaration d'intention du MO) *Exemple : Projet d'aménagement d'une liaison routière entre la RN88 et la RD911 dans l'Aveyron (12)*

# 18 missions en cours en Occitanie

TYPE DE PROCEDURE	PROJET, PLAN OU PROGRAMME (ET LIEN VERS SA PAGE PRESENTATION SUR LE SITE DE LA CNDP)	GARANT.E(S) ou PRESIDENT.E DU DEBAT
Concertation Préalable L121-17	Projet d'aménagement du système endigué rive gauche de la basse vallée du Vidourle à Gallargues-le-Montueux et Aimargues (30)	Rachel Vindry
Concertation Préalable L121-8*	Projet de création de route à 2x2 voies à chaussées séparées entre Rodez et l'autoroute A75 dans l'Aveyron (12)	Jean-Luc Campagne Sophie Giraud
Concertation Préalable L121-17	Aménagement du bassin versant du Rec de Veyret sur les communes de Montredon-des-Corbières et de Narbonne (11)	Rachel Vindry
Concertation Préalable L121-8	Canalisation de transport d'hydrogène reliant Fos-sur-Mer à Erching (HY-FEN)	Mathias Bousrissoux - Eric Taufflieb - Valérie Trommetter - Lucie Van Der Meulen
Concertation Préalable L121-8	Canalisation sous-marine de transport d'hydrogène entre Barcelone et Fos-sur-Mer (BARMAR)	Mathias Bousrissoux Corinne Larrue
Concertation Préalable L121-17	Projet d'aménagement d'une liaison routière entre la RN88 (giratoire du Lachet sur la commune d'Olemps) et la RD911 (commune de Flavin) dans l'Aveyron (12).	Jean-Luc Campagne
Concertation Préalable L121-17	Projet d'aménagement de la RN88 entre l'A75 et Barjac en Lozère (48)	Sophie Giraud
Concertation Préalable L121-17	Projet éolien « Collines du Nord Toulousain » à Villemur-sur-Tarn (31)	Richard Pasquet Jerome Favrel
Concertation Préalable L121-17	Boulevard urbain Ouest de Montauban - Partie Sud (82)	Gilles Faure Richard Pasquet
Concertation Préalable L121-9	Projet de ligne nouvelle Montpellier – Perpignan (LNMP) sur la phase 2 Béziers-Perpignan	Anne-Isabelle Pardineille Philippe Quevremont
Concertation Continue	Plan de mobilité de la grande agglomération toulousaine (31)	Audrey Richard-Ferroudji
Concertation continue	« La mer en débat » Mise à jour des documents stratégiques de la façade maritime Méditerranée et cartographie du développement de l'éolien en mer	Valérie Sakakini
Concertation continue	Création du SAGE du bassin versant des Pyrénées ariégeoises	Anne-Isabelle Pardineille
Conseil	Projet de territoire et de gestion de l'eau (PTGE) de la Douze	Esmeralda Tonicello
Concertation continue	Création du SAGE Neste et Rivières de Gascogne	Anne-Isabelle Pardineille
Concertation continue	Evolution de l'incinérateur de Toulouse-Mirail	Isabelle Barthe Audrey Richard-Ferroudji
Concertation continue	Construction de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée et de leur raccordement électrique	Mathias Bourrissoux Laura Michel
Concertation continue	Construction d'un parc photovoltaïque et d'une unité d'électrolyse sur le plateau du Larzac (« Solarzac »)	Sophie Giraud

# 18 missions en cours en Occitanie



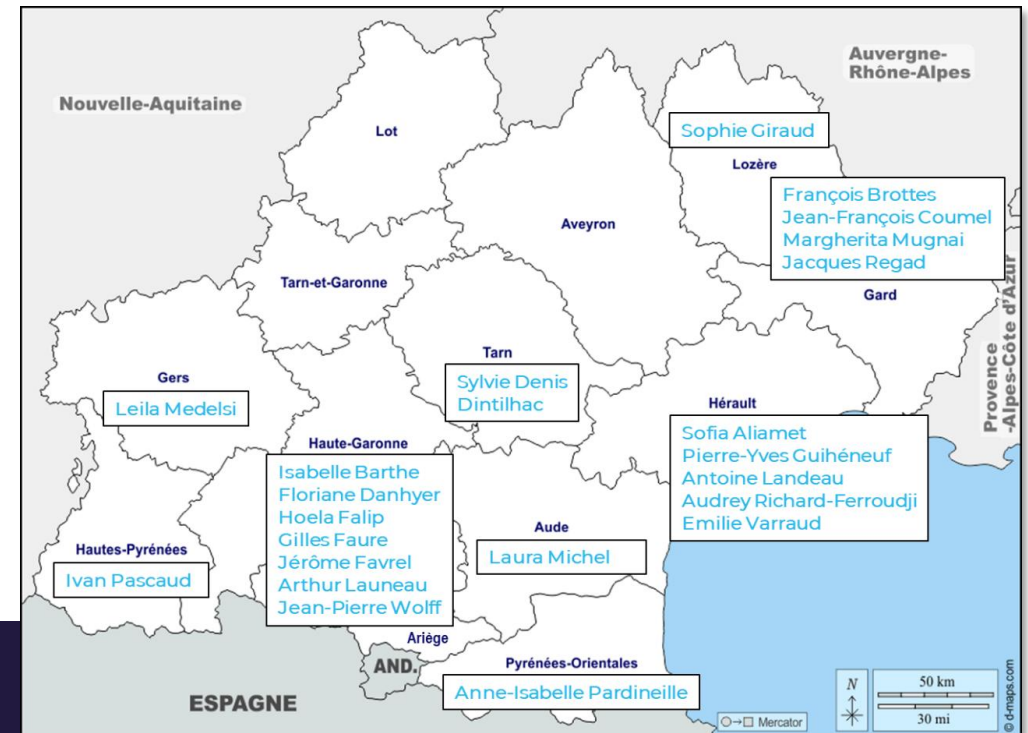
# Les garant.e.s

Nommé.e.s par la CNDP, neutres et indépendant.e.s

Veillent au respect des droits du public

Leur rôle : prescrire, conseiller, servir de recours,  
rendre compte (bilan/rapport annuel)

Réseau national de 270 garant.e.s dont  
certaines personnes également  
commissaires enquêtrices.



Plus d'info : [www.debatpublic.fr/nos-garantes-et-garants-739](http://www.debatpublic.fr/nos-garantes-et-garants-739)

# Une garantie suivant les 6 principes de la CNDP



**INDÉPENDANCE**  
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



**NEUTRALITÉ**  
Par rapport au projet



**TRANSPARENCE**  
Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



**ARGUMENTATION**  
Approche qualitative des contributions, et non quantitative



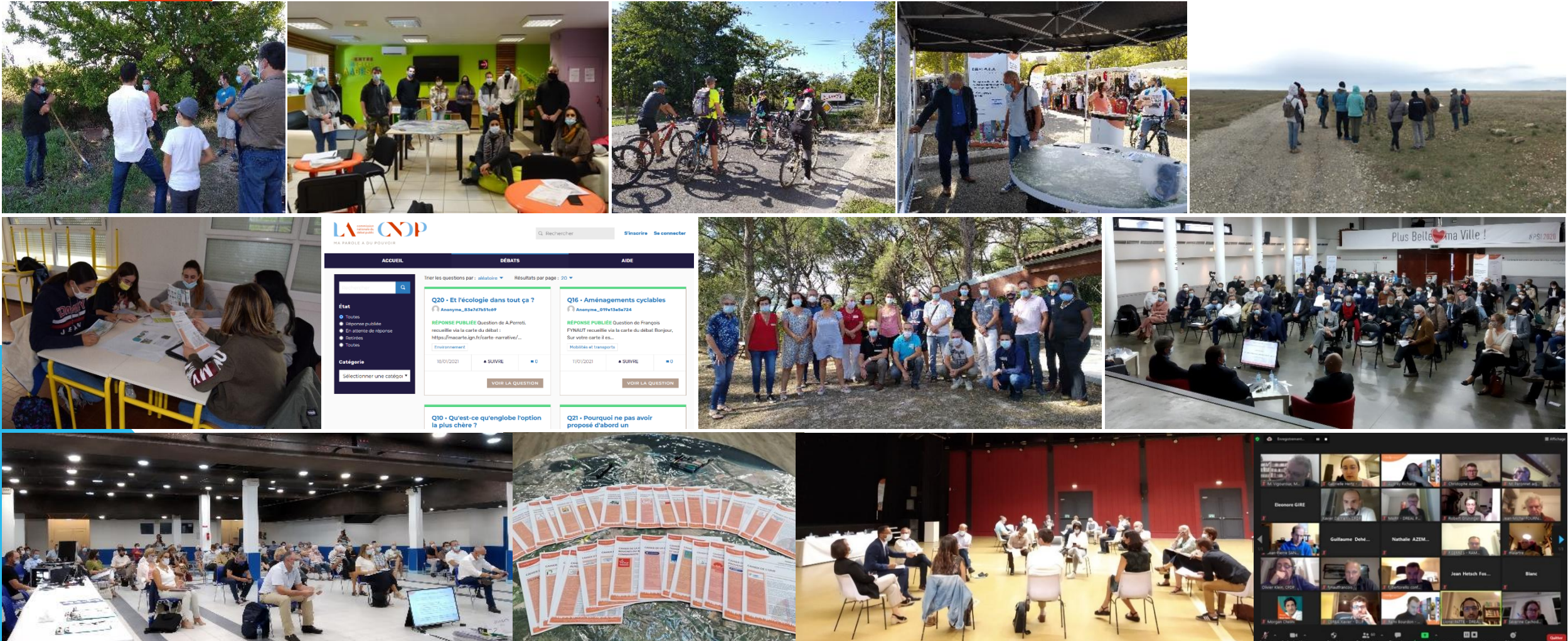
**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**  
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



**INCLUSION**  
Aller à la rencontre de tous les publics

# Des débats et concertations ad hoc : une diversité de formats

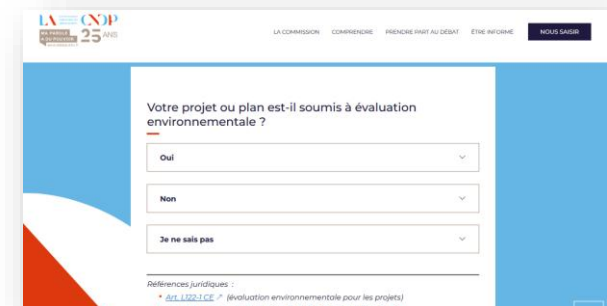
*Exemple du débat public sur le projet de liaison routière Fos-Salon*



# Ressources complémentaires suite aux échanges

Une interface pour savoir à quelles obligations un projet est soumis :

<https://www.debatpublic.fr/orientation/introduction>



The screenshot shows a web form with the title 'Votre projet ou plan est-il soumis à évaluation environnementale ?'. It features three dropdown menus with options: 'Oui', 'Non', and 'Je ne sais pas'. Below the form, there are 'Références juridiques' listed as 'Art. L122-1 CE' and 'Art. L122-2 CE'. The website header includes 'LA CNDP' and '25 ANS'.

Sur la reddition des comptes : Bilan, réponse du responsable de plan/projet et avis de la CNDP sur la qualité de cette réponse : [https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-10/FICHE\\_3-5\\_CNDP\\_COMPTE\\_RENDUS.pdf](https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-10/FICHE_3-5_CNDP_COMPTE_RENDUS.pdf)

Fiches juridiques de la CNDP : 18 fiches - 5 thèmes pour répondre aux questions liées au droit de la participation du public

<https://www.debatpublic.fr/les-fiches-juridiques-de-la-cndp-3913>



Sur le continuum de la participation :

[https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-12/CNDP-CNCE-A4-VF\\_0.pdf](https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-12/CNDP-CNCE-A4-VF_0.pdf)

Sur l'évaluation de la participation: <https://i-cpc.org/evaluation-de-la-participation/>

Site ressources en accès libre – réseau de praticiens : <https://i-cpc.org>